DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE

Envoyé en préfecture le 20/08/2025

Reçu en préfecture le 20/08/2025

Publié le 20/08/2025

ID: 074-200081446-20250820-DP0742122500020-AR

Commune de Glières-Val-de-Borne



M. SOIGNON Matthieu et Mme LIBEAUT Axelle 157, impasse du clos 74130 Glières Val de Borne

Si vous souhaitez obtenir des informations sur votre dossier :

Thomas COUCHOT, Service mutualisé d'instruction du Droits des Sols, Communauté de Communes Faucigny Glières :

Tél: 04 50 25 22 50 - t.couchot@ccfg.fr

<u>Objet</u> : Notre courrier en R/AR en date du 09/05/2025 - Demande d'autorisation n°DP0742122500020 pour l'installation d'une serre tunnel, déclarée sans suite.

Monsieur,

Vous avez déposé le 22/04/2025 à la mairie un Déclaration Préalable Constructions (DPC).

Par lettre sus visée, il vous avait été demandé certaines pièces complémentaires.

L'ensemble des pièces n'ayant pas été adressée à la mairie à la date du 09/08/2025, vous êtes réputé avoir renoncé à votre projet.

Votre demande fait donc l'objet d'une décision tacite d'opposition conformément à l'article R. 423-39 du code de l'urbanisme.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Glières-Val-de-Borne, le 20/08/2025

Le Maire, Christophe FOURNIER



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L 2131-2 du Code général des collectivités territoriales.